

Institut Universitaire
de Formation des Maîtres
de Créteil

2000/2001

Formation initiale des professeurs des écoles *seconde année*



SOMMAIRE

1 - Maquette de formation des professeurs des écoles stagiaires (PE2) . . .4/5	
2 - Formation obligatoire commune	9
2.1 - Français (30 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle	9
2.2 - Mathématiques (30 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle	12
2.3 - Education physique et sportive (24 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle	13
2.4 - Module : connaissance des processus de compréhension et d'acquisition des savoirs	14
2.5 - Compléments de polyvalence de l'option 1 choisie au concours	15
2.5.1 - Histoire/Géographie/Education civique	15
2.5.2 - Sciences expérimentales et technologie	16
2.6 - Compléments de polyvalence de l'option 2 choisie au concours	17
2.6.1 - Arts plastiques	17
2.6.2 - Education musicale	19
3 - Formation obligatoire optionnelle	21
3.1 - Langues vivantes	21
3.1.1 - Module d'approfondissement en langue	21
3.1.2 - Complément de polyvalence langue	21
3.2 - Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation	22
3.2.1 - Informatique et communication	23
3.2.2 - Audiovisuel	23
3.3.3 - Ateliers professionnels : modules transversaux liés aux conditions d'exercice dans l'académie de Créteil	24
4 - Le mémoire professionnel du professeur des écoles stagiaire	26
4.1 - Le texte ministériel	26
4.2 - Caractéristiques du mémoire	26
4.3 - Présentation du mémoire	28
4.4 - Intégration au plan de formation	28
4.5 - Soutenance et évaluation	28
4.6 - Place du mémoire dans l'évaluation et la certification de la formation	29

1 - MAQUETTE DE FORMATION DES P

	I) L'enseignant "personne-instruite": l'intégration des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques.	II) L'enseignant à l'école
Formation obligatoire commune	<ul style="list-style-type: none"> - Français : 30 h - Complément d'option 1 : 48 h - Histoire, géographie, éducation civique ou - Sciences expérimentales, technologie 	<p>ATELIER PROFESSIONNEL sur le terrain en matern</p> <p>74 h dont 20 h minimum</p> <p>ATELIER PROFESSIONNEL sur le terrain en matern</p> <p>74 h dont 20 h minimum</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des processus de compréhension et d'acquisition des savoirs : 15h 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques : 30 h - EPS : 24 h - Complément d'option 2 : 24 h ou 36 h <i>selon l'épreuve choisie au concours</i> 	
	<p>TOTAL : 171 H</p>	
	<p>Régulation des parcours et bilans de compétences Préparation et suivi des stages, travail d'analyse des</p>	
Formation obligatoire optionnelle : construction d'un projet personnalisé de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Langues vivantes : 24 h 	<p>Modules transversaux N° 3 et 4 de l'académie de Créteil (24h x 2)</p> <p>Le stagiaire choisit deux thèmes de réflexion conduite dans la pratique professionnelle en maternelle et en élémentaire. La dimension collective du travail est privilégiée. Les programmes de travail personnels sont encouragés.</p>
	<p>TICE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informatique et communication (de 12 à 30 h. (de 6 à 18h)) - audiovisuel (de 6 à 12h) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du mémoire : 3h 	<p>Elaboration d'un mémoire professionnel</p> <p>Travail autonome sur le terrain en vue du recueil de données et de la rédaction du mémoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des thèmes : 3h
Formation facultative et projet de formation du stagiaire	<p>Travail autonome dans le domaine des TICE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à niveau, perfectionnement, - réalisation d'un projet..... 	<p>Formation de personnes-ressources et en TICE, approfondissement "Métier de l'enseignant"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module disciplinaire - Un stage de 2 semaines
Stages, actions sur le terrain	<p>Stage en responsabilité</p> <p>Stage de pratique accompagnée : 2 à 3 semaines</p>	

TOTAL HORAIRE DE LA FORMATION THÉORIQUE : d

PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES

"spécialiste des apprentissages "maternelle et élémentaire	III) L'enseignant "acteur social"
<p>Module N°1 (en liaison avec 8 séances de travail en maternelle et en élémentaire) :</p> <p>Travaux sur la maîtrise de la langue.</p> <p>Module N°2 (en liaison avec 8 séances de travail en maternelle et en élémentaire) :</p> <p>Travaux sur l'enseignement des mathématiques.</p> <p>DONT FORMATION THEORIQUE : 100 H</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité de l'enseignant et l'éthique professionnelle : les missions de l'école, les valeurs de référence du service public d'éducation, les aspects réglementaires et juridiques liés à l'exercice de ce métier, l'éducation à la citoyenneté. - L'enseignant membre d'une équipe pédagogique : les projets de cycle et d'école, l'organisation des cycles. - Enjeux, dispositifs et structures de l'AIS. - Connaissance du système éducatif français et des systèmes éducatifs européens. - L'enseignant responsable pédagogique de sa classe : la place des intervenants extérieurs et des aides éducateurs. - Enseigner en REP : les déterminants de la réussite scolaire, la mise en œuvre des contrats de réussite. - Les enjeux des TIC dans l'école et la société. <p style="text-align: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px;">TOTAL : 30 H</p>
<p>Module N°3 : de 2 à 6 h Pratiques : 20 h</p>	<p>Partenariat et formation culturelle : 20 h</p>
<p>Module N°4 : 4 liens aux conditions d'exercice dans les ZEP, parmi ceux proposés en liaison avec la formation "l'enseignant, acteur social". L'accent sera mis sur l'enseignement dans les ZEP, le rôle de l'enseignant et la construction de dispositifs personnalisés d'aide aux élèves.</p>	<p>AIS et lutte contre l'exclusion : 12h</p> <p>La liaison école-collège : formation commune PE2/PLC2 : 12 h</p>
<p>Module N°5 : Aide à l'élaboration : de 12 à 18h</p>	<p style="text-align: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px;">TOTAL : 44 H</p>
<p>Module N°6 : en EPS, en éducation artistique et culturelle (en lien à la pâte)</p> <p>Module N°7 : itinéraire au choix : 24h</p> <p>Ateliers (en juin) en AIS à l'école ou en collège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux débats et conférences relatifs à des sujets de société proposés dans le cadre de la formation générale commune.
<p>Module N°8 : 8 semaines organisées en 2 parties. Ateliers regroupés, ateliers N°1 et 2 : 48 heures sur le terrain.</p>	

Total : de 479 heures à 509 heures selon les parcours.

I) L'enseignant "personne-instruite": l'intégration des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques.	
Formation obligatoire commune	<p>- Français : 30 h</p> <p>Complément d'option 1 : 48 h - Histoire, géographie, éducation civique ou - Sciences expérimentales, technologie</p>
	<p>- Connaissance des processus de compréhension et d'acquisition des savoirs 15 h</p>
	<p>- Mathématiques : 30 h</p> <p>- EPS : 24 h</p> <p>Complément d'option 2 : 24 ou 36 h - Musique ou arts plastiques (si le choix a porté sur "arts plastiques" ou "musique" au concours 24 h - 36 heures de musique et arts plastiques si l'épreuve de "langue" a été choisie au concours 36 h</p>
	<p style="text-align: center;">TOTAL : 171 H ou 183 H selon le complément d'option 2.</p>
Régulation des parcours Préparation et suivi de	

Rappel : En complément d'option 2, chaque stagiaire suit obligatoirement un module "langues"

année :

II) L'enseignant "spécialiste des apprentissages " à l'école maternelle et à l'école élémentaire

ATELIER PROFESSIONNEL N°1 (en liaison avec 8 séances de travail sur le terrain en maternelle et en élémentaire) : 74 h dont 20h minimum sur la maîtrise de la langue.

- Parler, lire, écrire à l'école maternelle et à l'école élémentaire.
- Faire construire des savoirs et des méthodes : la conception, la mise en œuvre et l'analyse des situations d'apprentissage.
- Les apprentissages des élèves dans deux des disciplines de l'option 1 enseignées à l'école.
- L'apprentissage de la langue dans les disciplines.

ATELIER PROFESSIONNEL N°2 (en liaison avec 8 séances de travail sur le terrain en maternelle et en élémentaire) : 74 h dont 20h minimum sur l'enseignement des mathématiques.

- L'apprentissage des mathématiques à l'école maternelle et à l'école élémentaire.
- Faire construire des savoirs et des méthodes : la conception, la mise en œuvre et l'analyse des situations d'apprentissage.
- Les apprentissages des élèves en EPS et dans l'une des disciplines artistiques enseignées à l'école.
- L'oral dans la gestion de la classe, l'oral comme vecteur des apprentissages.

TOTAL DE LA FORMATION THEORIQUE : 100H

rs et bilans de compétences : **de 2 à 6 h.**
s stages, travail d'analyse des pratiques : **20 h.**

personnalisé d'une durée de 24 heures qui s'ajoute au temps indiqué dans ce tableau.

2 - FORMATION OBLIGATOIRE COMMUNE

2.1 - Français (30 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle.

Objectifs :

Le but de cette formation est de permettre la maîtrise des savoirs relevant des divers domaines du français, de développer les compétences des stagiaires à mener un enseignement et à accompagner les apprentissages des élèves en ce qui concerne le langage oral, la lecture, la production de textes et la réflexion sur la langue, dans les trois cycles de l'école primaire.

Cette formation, sans être exhaustive, vise à donner des bases transférables à divers niveaux de classe et à permettre ensuite aux enseignants de s'inscrire dans une démarche personnelle de formation permanente.

La question de la gestion de la classe dans chacun des cycles constituera un élément important de cette formation de seconde année.

Contenus de formation :

Les formateurs construiront des parcours à partir des entrées suivantes en fonction des projets des UPB :

Parler :

- L'oral, de la petite section au CM2. Le langage, outil de la communication, de la pensée et des savoirs.

Lire :

- Le savoir-lire de base aux cycles 2 et 3 (aspects psychologiques et linguistiques, comment mener des séances d'apprentissage, comment prendre en charge dans toutes les disciplines les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture...).
- Lire des textes (les outils d'analyse des textes, construire des aides à la lecture, diversifier les textes et les lectures...).
- La culture du livre, littérature de jeunesse, bibliothèques et partenariats...
- Apprendre à lire dans toutes les disciplines.

Écrire :

- Produire des textes (les processus rédactionnels, mener des projets d'écriture, l'évaluation des écrits : pourquoi, quand, comment ? L'interaction lecture/écriture...).
- Les activités grapho-motrices.

Réfléchir sur la langue :

- Mener des activités de grammaire, d'orthographe, de vocabulaire (connaissance des savoirs linguistiques de référence, exemples de démarches...)

Situations et outils de formation :

La formation en didactique du français est pour partie l'objet d'un module spécifique de 30 heures et pour partie intégrée à un atelier professionnel (20 h) permettant aux

stagiaires de préparer, mener et analyser des séquences d'apprentissage dans des classes.

La formation en didactique du français n'en reste pas moins un tout cohérent : les propositions didactiques faites au cours du module spécifique de français débouchent sur des mises en œuvre pratiques, et elle est éclairée en retour par ces essais dans les classes.

Les modes de travail utilisés seront diversifiés et complémentaires : conférences, travaux en groupes de taille variable, afin d'alterner information, analyse de démarches et de matériels pédagogiques, construction de séances dans des classes, etc.

Modalités d'évaluation :

On demande aux stagiaires de fournir un dossier de quelques pages portant sur une activité de français en classe (séance, suite de séances, projet...), en lien avec l'atelier professionnel ou avec les stages en milieu scolaire. Les activités y seront présentées et analysées, le lien avec les savoirs acquis au cours de la formation mis en évidence.

Bibliographie :

Lire :

- BENTOLILA Alain et coll., *La lecture, apprentissage évaluation, perfectionnement*, Nathan (1991).
- BERNARDIN Jacques, *Comment les enfants entrent dans la culture écrite*, Retz (1997).
- CHARMEUX Evelyne, *Apprendre à lire, Échec à l'échec*, Milan (1986).
- CHARTIER Anne-Marie, CLESSE Christiane, HÉBRARD Jean, *Lire Écrire, tome I, Entrer dans le monde de l'écrit*, Hatier (1991).
- CHAUVEAU Gérard, ROGOVAS-CHAUVEAU Éliane, *Les chemins de la lecture*, Magnard (1994).
- CRÉSAS, *L'enfant apprenti lecteur*, L'Harmattan, Coll. CRESAS-INRP (1993).
- CRINON Jacques et al., *Lire et écrire de 2 à 11 ans*, CDDP de Seine Saint-Denis.
- DEVANNE Bernard, *Lire et écrire, des apprentissages culturels, cycle 1, cycle 2*, Armand-Colin (1992).
- DEVANNE Bernard, *Lire et écrire, des apprentissages culturels, cycle 3*, Armand-Colin (1993).
- DOWNING John, FIJALKOW Jacques, *Lire et raisonner*, Privat (1984).
- FERREIRO Emilia, *Lire Écrire, ...* CRDP de Lyon (1988).
- GIASSON Jocelyne, *La lecture, de la théorie à la pratique*, Gaëtan-Morin (1995).
- Groupe de recherche d'Écouen (Coord. JOLIBERT Josette), *Former des enfants lecteurs* (2 tomes), Hachette (1984 et 1991).
- JEAN Georges, *A l'école de la poésie*, Retz (1989).
- LANDIER Jean-Claude, *Théâtre et expression dramatique*, Hatier (1991).
- MAUFFREY Annick et COHEN Isdey, *Lecture, éléments pour une pédagogie différenciée*, Armand Colin (1995).
- MORAIS José, *L'art de lire*, Odile Jacob (1994).

- Observatoire national de la lecture, Apprendre à lire, CNDP/Odile-Jacob (1998).
- VAILLANT Alain, La poésie, Nathan (1992).

Écrire :

- CASSAGNES Paul, GARCIA-DEBANC Claudine, DEBANC Jean-Pierre, Cinquante activités pour approvoiser les livres en classe et en BCD, CRDP de Toulouse (1994).
- CHARTIER Anne-Marie, CLESSE Christiane, HÉBRARD Jean, Lire écrire 2. Produire des textes, Hatier (1998).
- GROSSET-BUREAU Claude, CHRISTOPHE Suzanne, Jeux poétiques et langue écrite, Armand-Colin.
- GROSSET-BUREAU Claude, BELIE Michelle, L'écriture poétique au cycle 2, Armand-Colin (1995).
- GROUPE ÉVA, Évaluer les écrits à l'école primaire, Hachette (1991).
- JOLIBERT Josette coord., Former des enfants producteurs de textes, Hachette (1988).
- JOLIBERT Josette. coord., Former des enfants lecteurs et producteurs de textes, Hachette (1992).
- OTTENWAELTER Marie-Odile, Ecrire des textes, CP-CE (deux tomes), Armand-Colin (1988).
- REUTER Yves, Enseigner et apprendre à écrire, ESF (1996).

La discipline « français » :

- COLLINOT André, MAZIÈRE Francine et al., Le français à l'école. Un enjeu historique et politique, Hatier (1999).
- LEON Renée, TISSET Carole, Enseigner le français à l'école, Hachette (1992).

L'oral :

- BLANCHE-BENVENISTE Claire, Approches de la langue parlée en français, Ophrys (1997).
- FRANCOIS Frédéric, Pratiques de l'oral, Théories et pratiques, Nathan (1993).

Grammaire :

- COMBETTES Bernard, Quelques jalons pour une pratique textuelle de l'écrit, CDDP du Puy-de-Dôme (1989).
- GENOUVRIER Émile, GRUWEZ Claudine, Grammaire pour enseigner le français à l'école élémentaire, Larousse (1987).
- MAUFFREY Annick, COHEN Isdey, Grammaire française, classe de 3^e, Hachette (1995).
- PETITJEAN Roger, La reconstitution de texte, CEDIC (1980).
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, Grammaire méthodique du français, PUF (1994).
- TOMASSONE Roberte, Pour enseigner la grammaire, Delagrave (1996).

Orthographe :

- ANGOUJARD André, *Savoir orthographier*, Hachette (1994).
- CATACH Nina, *L'orthographe*, PUF (Que sais-je?) (1978).
- DUCART Dominique, HONVAULT Renée, JAFFRÉ Jean-Pierre, *L'orthographe en trois dimensions*, Nathan (1995)
- LALLIAS Jean-Claude, DELGADO Anne, *L'orthographe à l'heure de l'informatique*, Cedic-Nathan (1986).

Lexique :

- MARIN-PORTA Brigitte, *Créer son dictionnaire avec les mots de l'école*, CRDP de Créteil (1998).
- PICOCHÉ J., *Didactique du vocabulaire français*, Nathan (1993).
- *Vocabulaire junior*, Le Robert et Nathan (1997).

2.2 - Mathématiques (30 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle.

Objectifs de formation :

Le but de cette formation est de permettre la maîtrise des savoirs relevant des divers domaines des mathématiques, de développer les compétences des stagiaires à mener un enseignement et à accompagner les apprentissages des élèves en ce qui concerne cette discipline.

La question de la gestion de la classe dans chacun des cycles constituera un élément important de cette formation de seconde année.

La prise en charge des élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base en mathématiques sera au cœur des préoccupations de la formation.

Contenus de formation :

La formation mathématique de seconde année est essentiellement professionnelle. Les entrées privilégiées sont donc de type didactique, pédagogique et plus généralement professionnel. Cet enseignement sera étroitement associé aux ateliers professionnels. La formation mathématique sera adaptée aux besoins des différents professeurs stagiaires.

A - Professeurs stagiaires ayant bénéficié d'une préparation au concours.

Les contenus mathématiques abordés seront prioritairement ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une formation en première année, à savoir :

- la construction du nombre,
- l'enseignement des mathématiques en maternelle,
- la géométrie dans l'espace,

- mesure et mesurage,
- compléments sur les transformations géométriques additives.

Ces contenus seront abordés à partir des activités suivantes :

- étude de progressions, analyse de travaux d'enfants en regard de travaux de recherche,
- initiation à l'organisation pédagogique d'une classe et à l'observation d'élèves,
- élaboration de séquences tenant compte des différentes variables pédagogiques.

B - Professeurs stagiaires n'ayant pas bénéficié d'une préparation au concours.

La formation est fondée sur les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus. Toutefois, les contenus mathématiques seront définis par le formateur en tenant compte des besoins exprimés par les stagiaires et la nécessité de traiter au moins un thème par cycle.

2.3 - Education physique et sportive (24 h + 20 h) sous forme de module et 20 h en ateliers de formation professionnelle.

Objectifs de formation :

- Apprendre à concevoir, organiser, conduire, évaluer un enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cadre d'un projet de classe, de cycle, d'école.
- Savoir organiser le groupe classe, gérer l'espace, le temps, le matériel et la sécurité (cour, gymnase, stade...).
- Gérer l'hétérogénéité des publics et des situations d'enseignement en zone difficile.
- Développer les liens entre les apprentissages en EPS et les autres activités de classe.
- Etre capable d'analyser ses pratiques de classe.

Contenus de formation :

- Programmation de l'EPS en se référant aux différents groupes d'APSA (activités physiques sportives et artistiques).
- Construction de savoirs professionnels par l'analyse des APSA les plus couramment pratiquées à l'école.
- Le traitement didactique des activités.
- La construction des unités et des situations d'apprentissage.
- L'évaluation en tant qu'élément essentiel de régulation dans le processus d'apprentissage.
- La continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3.

Situations et outils pédagogiques envisagés :

- Ateliers professionnels.
- Préparation, mise en œuvre et analyse de l'enseignement de l'EPS pendant les stages.
- Pratiques d'activités physiques sportives et artistiques en liaison avec leur enseignement et cours théoriques.

Bibliographie :

- Amicale des enseignants d'EPS, *Guide de l'enseignant Tome I et II*, Editions EPS.
- DURAND M., *L'enfant et le sport*, Edition PUF.
- CRDP Tarn, *L'EPS aux cycles 2 et 3*.
- CRDP Pays de Loire, *A l'école de l'éducation physique*.
- SCHMITT P., *Nager. De la découverte à la performance*, Edition Vigot.
- *Collections des Editions EPS et Revue EPS1*.

2.4 - Module : connaissance des processus de compréhension et d'acquisition des savoirs.

Les activités de ce module seront construites autour de deux axes complémentaires, qui seront abordés conjointement :

- Apport de connaissances sur les différents courants théoriques et les recherches susceptibles d'éclairer les processus de compréhension et d'acquisition dans leurs différentes dimensions : cognitive, affective, sociale. Relation entre langage et pensée.
- Réflexion sur les démarches et sur les types de situations pédagogiques et/ou éducatives qui apparaissent aujourd'hui comme les plus susceptibles de favoriser la construction du savoir ou la construction conceptuelle par tous les enfants. Cette réflexion utilisera les apports des chercheurs et des courants pédagogiques qui travaillent dans ce sens.

Les ateliers professionnels 1 et 2 prolongent la réflexion entreprise dans ce module en partant de l'analyse des situations d'apprentissage proposées et des activités réelles des élèves :

- Comment favoriser l'investissement de tous les élèves ?
- Comment les amener à réfléchir, à argumenter, à construire des notions, à s'appropriier la langue comme outil de pensée ?
- Comment les aider à apprendre et à comprendre ?
- Comment tirer parti de l'hétérogénéité ?...

2.5 - Compléments de polyvalence de l'option 1 choisie au concours.

2.5.1 - Histoire/Géographie/Education civique.

Objectifs :

Ce module est destiné à l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires pour commencer un enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire en tenant compte du cursus antérieur des étudiants.

Il vise d'abord à préciser la spécificité des approches historique et géographique et les orientations nouvelles de ces disciplines scientifiques pour en moderniser la pratique scolaire.

Il conduit les étudiants à acquérir des compétences dans le domaine de la didactique de ces disciplines leur permettant de définir des contenus d'apprentissage conformes aux textes officiels et compatibles avec les capacités des élèves des trois cycles de l'école primaire, de les organiser en leçons, sujets d'études et progressions. Il procède donc à l'analyse des contenus des programmes en y repérant les données factuelles, les notions et les méthodes de travail essentielles.

Puis, afin de mettre en œuvre des pratiques documentaires efficaces, il familiarise les professeurs des écoles stagiaires avec les supports et documents propres aux approches historique et géographique (textes historiques, images, chronologies, graphiques, cartes...) et les conduit à en adapter l'usage à divers types d'objectifs et de pédagogies.

Contenus de formation :

L'histoire et la géographie étant, par nature, des disciplines tournées vers l'étude des civilisations et des sociétés, leur enseignement sera étroitement articulé à une éducation civique privilégiant l'acquisition de connaissances relatives aux institutions et au fonctionnement démocratique de notre société. Des comparaisons avec d'autres époques et avec d'autres pays pourront être abordées.

Situations et outils de formation :

Dans le cadre des ateliers professionnels seront plus particulièrement développées les approches interdisciplinaires et la réflexion portant sur les compétences transversales, la compréhension et l'acquisition des savoirs en histoire, en géographie et en éducation civique.

Bibliographie :

Histoire :

- CARPENTIER J., LEBRUN E., *Histoire de France*, Points-Seuil (nouvelle édition).
- MIQUEL P., *Histoire Collège*, manuel plus, Editions de la Cité (1998).
- BOULANGER C., MARTINETTI F., *Histoire-Géographie, concours de professeur des écoles*, Hatier (1998).

Géographie :

- NOIN D., *Le nouvel espace français*, Colin (dernière édition).
- MASSON M., *Vous avez dit géographies. Didactiques de géographies plurielles*, Colin (1994).
- GERIN-GRATALOUP A.- M., *Précis de géographie*, repères pratiques, Nathan (dernière édition).

Sont aussi vivement conseillés :

- des manuels récents d'histoire et de géographie du secondaire,
- un atlas géographique ou un atlas historique et géographique.

Une bibliographie spécifique sera donnée au début de ce module.

2.5.2 - Sciences expérimentales et technologie.

Structure :

Les enseignements obligatoires seront dispensés au sein des unités pédagogiques de base :

- Soit dans le cadre d'un ensemble spécifique comportant :
 - un module de 48 h, organisé autour d'une dominante disciplinaire, et concernant la biologie, les sciences physiques et la technologie,
 - deux ateliers A et B de 15 h chacun (l'atelier A concerne l'une des disciplines du module et l'atelier B des enseignements complémentaires relatifs à une autre discipline du module ou aux sciences humaines ; la nature de cet atelier B dépend de l'option choisie au concours et d'une cohérence globale interne à chaque centre de formation),
 - des travaux sur le terrain associés aux ateliers A et B.
- Soit dans le cadre d'un atelier de 15 h complémentaires aux enseignements d'histoire, de géographie et d'éducation civique en association avec des travaux sur le terrain, pour des stagiaires ayant choisi au concours les épreuves optionnelles relatives aux sciences expérimentales et à la technologie.

Charte :

Il s'agit d'une formation professionnelle obéissant à quelques principes directeurs auxquels chaque formateur donnera du sens et de la substance en tenant compte du profil des stagiaires, des programmes, des exigences et des réalités de l'école primaire.

Dans ce contexte, ces principes s'inspirent des items suivants qui constituent un référentiel et non pas un plan de cours ou un programme de formation (même si certains enchaînements relèvent d'une chronologie assez évidente) :

- Définition des objectifs en termes de compétences et de connaissances, travail sur les niveaux de formulation, la trame conceptuelle.
- Représentations et obstacles.

- Réflexion sur le modèle OHERIC.
- Situations déclenchantes : situations-problèmes proposées par le maître et/ou questionnement d'élèves, ruptures.
- Confrontations.
- Conception des protocoles expérimentaux, d'observation et de production par les élèves, différence entre manipulation et expérimentation.
- Réalisations introduisant progressivement les différents aspects d'une démarche expérimentale ou technologique.
- Conception d'hypothèses, séparation des variables, rigueur des mesures, des résultats, du vocabulaire, effets attendus et effets obtenus, interprétation limitée évitant les généralisations abusives.
- Approche d'une abstraction (règle, notion, concept, théorie,...), structuration.
- Métacognition à différents moments de la progression et de la démarche.
- Gestion matérielle des activités.
- Prise en compte des difficultés d'adaptation des élèves (citoyenneté, maîtrise de la langue...).
- Communications orale, écrite, graphique, iconographique ; recherche documentaire.
- Pratiques sociales de référence (prise en compte de l'environnement).
- Evaluation permanente par la métacognition et le réinvestissement.

2.6 - Compléments de polyvalence de l'option 2 choisie au concours.

2.6.1 - Arts plastiques.

Les arts plastiques à l'IUFM de Créteil

Les arts plastiques ? Pour qui ? Pour quoi ?

Les arts plastiques restent entourés d'un halo mystérieux pour bien des étudiants qui ont gardé que peu de souvenirs de leurs expériences en la matière. Comme discipline « à centre vide et à contour flou », ils font bien souvent un peu peur et paraissent réservés aux seuls élus qui posséderaient quelque talent inné pour s'y complaire !

Bien au contraire, de la maternelle à l'université, les arts plastiques sont ouverts à tous et permettent à chacun de pouvoir se retrouver tel qu'en lui-même, dans des moments de plaisir libérés de savoirs préalables qui empêchent le plus souvent de croire un peu en soi. Plus que comme discipline d'enseignement, stricto sensu, il faut considérer la pratique des arts plastiques d'abord comme un lieu de formation personnelle, où l'on s'en va débusquer sa singularité, parmi les autres et avec les autres, dans des moments de découverte et d'échange si faciles qu'on n'en croit pas ses yeux !

C'est dire si les modules de formation en arts plastiques, sous leurs différentes formes, et à tous les niveaux, sont ouverts à tout le monde, à plus forte raison à tous ceux qui pensent qu'ils ne sont pas « bons en dessin ».

Mais quels seraient les prérequis pour choisir cette option au concours ?

Aucun, si ce n'est ceux que tout étudiant « moyen » est censé posséder, autant dire

pas grand chose ! On ne va tout de même pas demander aux étudiants de savoir déjà ce que l'on est censé leur apprendre !

Pourtant, quelques aptitudes ou quelques penchants peuvent faciliter les premiers contacts :

- ne pas garder les yeux fermés ni les mains dans les poches,
- ne pas refuser ses propres contradictions ni espérer de réponses toutes faites,
- ne pas avoir peur d'essayer, juste pour le plaisir, on ne sait jamais,
- ne pas avoir peur de s'engager sans se prendre au sérieux.

Il s'agit donc d'une formation qui, pour en débusquer les limites et les paradoxes, confronte les compétences transversales, normalement convoquées dans n'importe quelle discipline scolaire, à un type de pratique moins courante, pour mieux prendre la distance nécessaire aux déplacements des représentations. Toute personne normalement ou anormalement conformée devrait donc pouvoir y trouver son compte et bénéficier de cette formation particulière qui va bien au-delà d'une simple préparation professionnelle !

Les arts plastiques ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

Avant tout, dans les modules de formation, on pratique les arts plastiques, c'est à dire : on dessine, on peint, on modèle, on installe, on bricole, on colle, on construit, on assemble, etc., avec toutes sortes de matériaux et de matières, d'outils et de médiums, mais aussi on échange, on discute, on regarde, on analyse, on rediscute, on théorise un peu, on compare, on argumente, on collabore, on négocie, on invente, on crée, on apprend quelques références, on s'approprie des œuvres d'art, on essaie, on tente, on risque, enfin tout simplement on vit la pratique des arts plastiques. Et comme ça, tout simplement on se prépare au concours sans bien même s'en rendre compte ; on se prépare à enseigner en mesurant déjà pour soi les enjeux de cette pratique et les transferts possibles dans les classes futures ; on apprend surtout à un peu mieux se connaître et s'apprécier et connaître et apprécier les autres dans ce qu'on a de commun et ce qu'on a de singulier, bref on se forme soi-même en se formant aussi au métier.

Seconde année : formation personnelle et formation professionnelle.

Tout ce qui a été présenté pour la première année sera repris et complété pour permettre aux futurs enseignants de s'investir avec un minimum d'efficacité dans un enseignement adapté.

Comme discipline d'enseignement général, l'enseignement des arts plastiques met en œuvre des problématiques spécifiques pour les réinvestir dans un champ plus large. On y vise la maîtrise de situations complexes et de compétences qui facilitent le développement d'une posture spécifique, singulière et autonome, d'un regard esthétique personnalisé sur le monde, d'un recul critique sur les institutions, et dans ce mouvement de réinvestissement dans les autres champs, d'une véritable personnalisation des pratiques d'apprentissage et d'éducation.

Pour l'élève dans la classe, comme pour le stagiaire en formation, ces pratiques artistiques visent avant tout à développer la personnalité de chacun dans des registres presque toujours ignorés. Cette dimension essentielle de la formation, atout irremplaçable pour un enseignement contemporain, est aujourd'hui une nécessité si l'on veut promouvoir les ouvertures pédagogiques indispensables.

A condition que les professeurs stagiaires possèdent les éléments transversaux requis en fin de première année, la formation développera les connaissances et les compétences concernant :

- les notions à construire (forme, matière, couleur, espace, durée, intensité, rythme, graphisme, volume, mouvement, etc.),
- les capacités à mobiliser chez les élèves pour des pratiques de création et d'invention et leurs modalités de mise en œuvre dans les classes (contraintes matérielles et consignes, évaluation formative, etc.),
- l'accès au patrimoine culturel,
- la posture pédagogique spécifique nécessaire à ces visées (ouverture à la divergence, relation d'aide, etc.), et ses résonances dans le reste de l'enseignement.

Un enseignement en arts plastiques et une formation par les arts plastiques mettant en œuvre des postures spécifiques souvent en contradiction avec ce que les futurs enseignants ont pu connaître jusqu'ici, la nécessité de prendre sans cesse en compte la globalité des pratiques et la diversité des imbrications qui s'y jouent, la personnalisation et la singularisation de la forme corrélative à une pratique des arts plastiques digne de ce nom, et bien d'autres particularités encore, tout pousse à comprendre à la fois la nécessité et l'importance de cette formation si l'on veut former des individus capables de la fluidité et de la flexibilité indispensables pour des enseignants formés à la complexité des tâches qui les attendent.

Bibliographie :

- REYT Claude, *Les activités plastiques*, Armand Colin.
- Collection TAVERNIER, *Les arts plastiques à l'école, l'école avant 6 ans*, Bordas.
- Collection TAVERNIER, *Les arts plastiques à l'école cycle 3*, Bordas.
- Florence de EREDIEU, *Le dessin d'enfant*, Blusson.
- Collection Tableaux choisis, *L'art moderne, l'art contemporain, la sculpture moderne*, Scala.
- Collection l'art en jeu », *Bonnard, Delaunay Kandinsky, Picasso, etc.*, M.N.A.M. Atelier des enfants.

2.6.2 - Education musicale.

Objectifs :

Cette formation vise :

- a. La maîtrise des contenus fondamentaux relevant des divers secteurs de l'éducation musicale : la production, l'écoute et leurs nécessaires interactions.
- b. Le développement des compétences des stagiaires à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des activités d'éducation musicale dans les 3 cycles de l'école primaire, activités permettant aux élèves de construire des apprentissages spécifiques et transversaux.

Contenus de formation :

On insistera sur les domaines suivants :

- a. écoute, analyse et exploitation pédagogique des documents sonores et d'œuvres culturellement variées,
- b. pratiques vocales, créatives ou liées à l'apprentissage de chansons (pratiques de la voix parlée et chantée),
- c. pratiques rythmiques corporelles et instrumentales,
- d. analyse de l'ensemble de ces pratiques afin de les mettre en perspective d'expériences à mener dans les classes.

Situations et outils de formation :

La formation professionnelle en éducation musicale forme un tout cohérent : les pratiques de formations proposées dans le cadre du module s'enchaînent sur celles de l'atelier professionnel, lieu de préparation, de mise en œuvre et d'analyse de séquences menées avec des élèves dans les classes. En retour, ces expérimentations permettent d'éclairer et de nourrir les pratiques du module de formation.

Modalités d'évaluation :

Certains stagiaires pourront fournir un dossier (quelques pages accompagnées ou non d'un document audio ou vidéo portant sur une activité d'éducation musicale en classe (séance, séquence, projet...) en liaison avec l'atelier professionnel ou avec les stages effectués en milieu scolaire. Les activités y seront présentées et analysées, le lien avec les savoirs acquis au cours de la formation mis en lumière.

3 - FORMATION OBLIGATOIRE OPTIONNELLE

3.1 - Langues vivantes.

3.1.1 - Module d'approfondissement en langue.

- Public : Tout PE2 ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14 à l'épreuve de langues du concours.
- Durée : 24 heures.

Objectifs :

- Formation de personnes-ressources.
- Confrontation théorie/pratique (possibilité de lien avec des ateliers professionnels).

Contenus de formation :

Formation linguistique et didactique :

- Phonétique et phonologie.
- Langue de communication naturelle dans la classe.
- Comment entraîner à la compréhension orale (écoute) ?
- Lier compréhension et production (ex : mettre en jeu le dire et le faire).
- Entraîner à la production orale, déclencher la parole.
- Intégrer la composante culturelle : littérature enfantine, contes, comptines, histoire, géographie, faits de société, de la vie quotidienne (calendrier des fêtes...).
- Pratiquer une pédagogie de l'encouragement (traitement de l'erreur).
- Identifier les compétences transversales.
- Favoriser une première prise de conscience du fonctionnement de la langue.
- Mettre en place les premiers rudiments de la langue écrite.
- Concevoir une progression, une séquence, en articulation avec une mise en œuvre dans des ateliers de pratique professionnelle.
- Analyser des supports pédagogiques : autonomie du professeur.

3.1.2 - Complément de polyvalence langue.

- Public : PE2 n'ayant pas reçu de formation IUFM à l'enseignement des langues ou n'ayant pas obtenu 14/20 à l'épreuve de langues du concours.
- Durée : 24 heures.

Objectifs :

Objectifs spécifiques de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Contenus de formation :

- Comment donner à cet enseignement une fonction d'éveil au désir de communiquer ?
- Comment favoriser l'intégration d'une langue étrangère par le corps, par les

rythmes et les rimes, par les activités ludiques et par la motivation personnelle de l'enfant ?

- Etude de cas concrets et analyse de moyens (méthodes disponibles, matériels et auxiliaires pédagogiques, utilisation d'outils audiovisuels et informatiques, pour améliorer la maîtrise de la langue comme outil de communication).

3.2 - Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Les TICE peuvent être utilisées par les professeurs des écoles hors de la présence des élèves (rechercher, préparer, échanger des documents, etc.) ainsi qu'avec les élèves dans le cadre d'activités de classe destinées à favoriser l'acquisition de compétences disciplinaires et/ou transversales, notamment dans la manipulation des textes, des images, des sons, intégrant une approche raisonnée des ordinateurs et des réseaux de communication.

La formation prend en compte ces différents aspects.

Une information d'une durée globale de 4 heures est communiquée en début d'année universitaire à l'ensemble des professeurs stagiaires. Elle concerne la politique de développement des technologies dans les établissements, les technologies d'information et de communication comme enjeux de société, leurs limites et leurs atouts, l'utilisation pédagogique des médias audiovisuels.

Les TICE constituent l'une des priorités de l'IUFM : à ce titre, elles sont intégrées aux modules de formation disciplinaires selon des formes variées dont la définition constituera l'un des objets de travail de chaque groupe disciplinaire de professeurs.

Les descriptifs produits par les groupes ou départements disciplinaires, ainsi que les projets des UPB, montreront selon quelle durée et quelles modalités cette question sera traitée. L'intégration des TICE dans chaque domaine de formation, en articulation avec des activités sur le terrain donnera du sens et une pertinence accrue à leur utilisation.

Les compétences attendues en fin de formation initiale dans le domaine de l'utilisation des TICE feront l'objet d'un descriptif précis qui distinguera ce qui relève d'une part des technologies d'information et de communication, d'autre part des technologies audiovisuelles.

L'hétérogénéité des compétences et des attentes des stagiaires à l'égard des TICE est très forte. L'évaluation des compétences des stagiaires et une information sur les exigences attendues seront faites en début d'année.

La mise à disposition en libre accès, en présence d'un formateur, de matériel informatique et multimédia permettra de construire, tout au long de l'année, des programmes de travail personnalisés, notamment en vue de la rédaction du mémoire professionnel.

Les stagiaires compléteront leur formation à l'utilisation de logiciels de bureautique dans le cadre d'un travail personnel et autonome.

La prise en compte de l'hétérogénéité s'effectuera dans le cadre d'un volume horaire compris entre 12 et 30 heures.

3.2.1 - Informatique et communication.

6 à 18 heures concernant informatique et communication et permettant de développer les compétences suivantes :

- concevoir un document multimédia intégrant texte, tableau, image, dessin, son,
- maîtriser les opérations de base d'un système d'exploitation : sauvegarder, imprimer, copier, déplacer et supprimer des fichiers, créer des répertoires,
- connaître les bases de l'utilisation d'un ordinateur en réseau,
- assurer une maintenance premier niveau (remettre du papier dans une imprimante, changer une cartouche d'encre, vérifier l'alimentation et la connexion des différents éléments...),
- numériser une image et un texte,
- effectuer des recherches sur Internet en utilisant notamment des moteurs de recherche et intégrer des textes et des images (libres de droit) dans un document,
- communiquer par courrier électronique en incluant des fichiers attachés éventuellement compressés,
- comprendre les structures des logiciels d'enseignement, les différentes formes d'interaction et avoir une première approche des interfaces personne-machine,
- produire des pages HTML et éventuellement concevoir un site web.

Il s'agit également d'étudier la mise en œuvre de ces compétences dans les classes pour être capable de développer chez les élèves une utilisation raisonnée d'un ordinateur et pour assurer une approche des principales fonctions des micro-ordinateurs (mémorisation, traitement de l'information, communication).

3.2.2 - Audiovisuel.

6 à 12 heures concernant l'audiovisuel. Cette formation indispensable pourra s'articuler sur les contenus suivants :

- Lecture, décryptage, compréhension et analyse des langages à partir de différents supports (photos, tableaux, publicités, cinéma, multimédia...).
- Education aux médias : quelle(s) utilisation(s) pédagogique(s) ?
- Au centre de la réflexion se trouvent les compétences que l'école doit donner aux élèves en matière de technologies d'information et de communication, pour en faire des citoyens, à la fois vigilants et adaptés au monde qui les entoure. L'école devra leur permettre de développer jugement et sens critique (BO n° 18 du 01.05.1997) et structurer le flux d'informations qu'ils perçoivent afin d'enrichir leurs apprentissages.

- Maîtrise minimale des outils : cette partie d'initiation technique a pour objectif la maîtrise minimale des outils afin de permettre aux professeurs stagiaires, par des exercices variés, d'être autonomes et de pouvoir mener à bien un projet personnel plaçant l'utilisation des TICE au service des apprentissages des élèves.

3.3.3 - Ateliers professionnels : modules transversaux liés aux conditions d'exercice dans l'académie de Créteil.

Les ateliers de formation professionnelle se définissent de la manière suivante :

- ils sont finalisés par la mise en œuvre de pratiques conduites en vue d'obtenir un résultat (amélioration des résultats d'un groupe d'élèves rencontrant des difficultés en lecture par exemple),
- ils mettent en jeu les compétences professionnelles présentées dans le référentiel et doivent donc à cet effet être le lieu d'intégration des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques,
- ils permettent des expérimentations pédagogiques telles que la mise à l'épreuve d'hypothèses de travail, la conception de séquences et leur mise en place, la conception de programmes d'activités proposées aux élèves en fonction de l'analyse de leurs résultats : leur articulation avec le mémoire professionnel est donc possible,
- ils constituent un moment privilégié de réflexion sur l'action et visent à développer à cet effet les capacités d'analyse et de décentration attendues du futur enseignant,
- ils sont encadrés par des équipes pluricatégorielles de formateurs capables d'associer leurs compétences pour varier les approches, les supports de travail, les médiations entre ce qui est réalisé et l'analyse qui doit en être faite.

Les modules transversaux et ateliers professionnels sont fortement liés à la dimension éthique du métier d'enseignant et aux approfondissements philosophiques, épistémologiques, psychologiques présents dans la formation.

Dans les **ateliers 1 et 2**, les professeurs stagiaires doivent construire, conduire, observer et enfin analyser une série de séances constituant un projet cohérent d'enseignement s'inscrivant dans le projet général de l'école. Construire en groupe une séquence pédagogique, se donner le temps et les moyens d'en observer la mise en œuvre puis d'en analyser les effets, constitue dans la formation des professeurs stagiaires un moment privilégié visant à promouvoir une pratique réflexive.

L'étude de leur propre pratique permettra aux stagiaires d'acquérir, de construire et de s'approprier les gestes professionnels nécessaires à la conduite et à la gestion d'une séquence d'enseignement. Ce sera en particulier l'occasion de travailler la passation des consignes, la prise d'informations sur les productions des élèves (y compris au moment de la correction des cahiers), la gestion des phases de bilan, l'évaluation et la détection des difficultés ainsi que les aides et soutiens adaptés.

Ces ateliers seront également l'occasion d'aborder deux questions liées au caractère transversal de la maîtrise de la langue :

- l'apprentissage de la langue dans les disciplines autres que le français (dans l'atelier 1),
- l'oral dans la classe et comme vecteur des apprentissages (dans l'atelier 2).

L'organisation d'un tel projet d'atelier suppose qu'un temps suffisamment long soit prévu dans les emplois du temps. Leur durée a donc été fixée à 74 heures parmi lesquelles un minimum de 20 heures est consacré selon le module, aux compétences attendues des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue ou dans celui des mathématiques. 8 séances de 3 heures se dérouleront sur le terrain à l'intérieur de ces ateliers.

Dans les **modules transversaux 3 et 4**, les stagiaires ont également la possibilité de travailler des problèmes professionnels dont la plupart sont étroitement liés aux conditions d'exercice dans l'académie de Créteil. **L'accent sera mis en maternelle et en élémentaire sur l'enseignement dans les zones d'éducation prioritaire et la dimension collective du travail de l'enseignant.** Ces ateliers sont articulés étroitement avec les enseignements généraux donnés dans le cadre « l'enseignant, acteur social ».

Les thèmes proposés aux stagiaires seront les suivants :

- l'aide aux élèves en difficulté et le développement des sciences à l'école. Ce thème est étroitement lié à l'engagement de l'IUFM dans l'opération : « Main à la pâte ». Des personnes-ressources pourront être formées dans ce cadre à partir du respect des principes constitutifs de la démarche pédagogique : « Main à la pâte »,
- l'éducation à la citoyenneté à l'école primaire,
- l'enseignement en milieux difficiles à l'école primaire, les pratiques interculturelles, les objectifs de réussite dans les réseaux d'éducation prioritaire,
- l'évaluation des élèves et la gestion des classes hétérogènes dans les 3 cycles,
- la mise en place de programmes personnalisés d'aide aux élèves en liaison avec les évaluations nationales CE2-6^e,
- les compétences transversales attendues des élèves,
- l'enseignant, membre d'une équipe pédagogique : travailler en équipe.

Chaque stagiaire choisira 2 modules à partir de descriptifs qui lui auront été communiqués en début d'année. Les possibilités de choix offertes constituent en effet l'un des fondements de la construction d'un parcours personnalisé.

4 - LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL DU PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE

4.1 - Le texte ministériel.

Le mémoire professionnel « s'appuie sur l'analyse des pratiques professionnelles rencontrées en particulier lors du stage en responsabilité et doit permettre de vérifier les capacités du professeur stagiaire à :

- identifier un problème ou une question concernant ces pratiques,
- analyser ce problème et proposer des pistes de réflexion ou d'action en se référant aux travaux existants dans ce domaine.

Il ne doit constituer ni une simple narration d'un travail personnel sans analyse et réflexion critique, ni être une réflexion théorique ou historique extérieure à l'expérience du professeur stagiaire.

Ce mémoire, réalisé collectivement ou individuellement, ne doit pas excéder 30 pages (annexes non comprises) et peut, éventuellement, être l'approfondissement du dossier de première année [...].

La soutenance individuelle du mémoire doit permettre de vérifier l'implication du stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation. »

(Circulaire n° 91-202 du 2 juillet 1991 relative au contenu et à la validation des formations organisées dans les IUFM).

4.2 - Caractéristiques du mémoire.

A - Caractéristiques.

Le mémoire professionnel se différencie du dossier, dont il peut être le prolongement, en ce qu'il ne doit pas se contenter de recueillir un ensemble de documents concernant un thème donné. L'élaboration du mémoire consiste à identifier un problème concernant les pratiques professionnelles, à l'analyser et à proposer des pistes d'action ou de réflexion, en se référant à des données recueillies sur le terrain et aux travaux susceptibles d'éclairer ce problème.

Le mémoire professionnel doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle du stagiaire. Même si elle est brève, cette expérience garantit un engagement personnel qui est d'ordre éthique. Il s'agit donc, pour le stagiaire, de définir par rapport à son expérience propre une situation professionnelle qui soit pour lui une situation-problème et de transformer son expérience en objet d'interrogation et d'élucidation.

Les pratiques professionnelles rencontrées comprennent, bien entendu, la conduite de la classe, notamment dans le cadre du stage en responsabilité ou des ateliers professionnels, mais aussi les pratiques observées lors des stages de pratique accompagnée ainsi que les pratiques projetées à partir de l'analyse d'un corpus (travaux d'élèves, recueil de représentations d'élèves sur le savoir, etc.).

Qu'elles soient menées, observées ou projetées, ces pratiques peuvent appartenir au cadre de la classe ou de l'école ou concerner le rapport entre l'école et d'autres institutions (famille, travail social, etc.).

Les éclairages théoriques apportés par le mémoire peuvent être d'ordre philosophique, psychologique, sociologique, didactique, épistémologique, etc.

Le mémoire devra avoir les qualités de tout écrit : clarté, cohérence et rigueur de la pensée, équilibre dans la composition des différentes parties, précision et concision de l'expression, corrections orthographique et syntaxique. L'écriture n'est pas seulement une exigence académique. Elle constitue surtout un moment essentiel de la réflexion, elle oblige à expliciter les questions, elle permet à la pensée de progresser.

B - Le mémoire professionnel doit donc éviter quelques écueils.

Il ne saurait se réduire :

- ni à une dissertation générale,
- ni à un travail académique purement livresque, à une compilation d'articles ou de points de vue théoriques sur un sujet,
- ni à un journal de bord ou à un simple recueil d'observations,
- ni à une description ou à une narration sommaire de pratiques dont l'analyse et la réflexion seraient absentes,
- ni à une enquête sociologique.

C - Le mémoire, démarche de professionnalisation.

L'élaboration du mémoire doit permettre au stagiaire :

- de se confronter à une analyse rationnelle de la pratique professionnelle
- et
- de s'initier à une attitude de recherche pédagogique.

Dans cette perspective, le mémoire pourra prendre diverses formes en fonction des démarches suivies par les stagiaires. Que la problématique du mémoire émerge progressivement d'une analyse de pratiques ou qu'elle soit posée comme préalable à une démarche de recherche fondée sur des hypothèses, la finalité essentielle du mémoire demeure de développer des compétences professionnelles à partir de méthodes d'analyse et d'interprétation des pratiques.

L'analyse des pratiques, située au croisement entre une meilleure connaissance de soi et une meilleure compréhension des situations, constitue ainsi un moment essentiel de la formation à l'action pédagogique, en vue de clarifier les pratiques à venir, savoir anticiper les résultats d'une action et savoir choisir entre plusieurs possibilités. Quelques exemples de démarches possibles sont fournis en annexe (p. 32).

4.3 - Présentation du mémoire.

- page de titre indiquant l'auteur, le sujet, la date, le lieu de formation,
- 25 à 30 pages, dactylographiées, double interligne,
- annexes possibles en sus des 30 pages,
- pagination de l'ensemble, y compris des annexes,
- sommaire en tête indiquant la pagination,
- bibliographie correctement référencée.

En cas de travail collectif (4 stagiaires maximum) :

- le nombre de pages sera lié au nombre de participants. Dans tous les cas, ceci sera discuté au préalable,
- l'organisation du travail et la répartition des tâches entre les différents membres du groupe devront être précisées au début du mémoire, et notamment la part effective de chacun dans la rédaction.

4.4 - Intégration au plan de formation.

- Les formateurs de l'IUFM proposent des champs de réflexion.
- Chaque stagiaire choisit un thème de travail en s'inscrivant auprès d'un directeur de mémoire et précise avec lui son sujet.
- Chaque directeur de mémoire définit avec les stagiaires concernés le rythme et la forme des séances de travail.
- Une séance d'initiation à la méthodologie du mémoire sera organisée dans chaque centre de l'IUFM et des séances d'initiation aux démarches documentaires pourront être prévues au besoin.

Le recueil de données sur le terrain devra s'effectuer au cours du premier semestre. Plusieurs moments en donneront la possibilité au stagiaire : le stage de pratique accompagnée, la première partie du stage de pratique en responsabilité, les ateliers professionnels ainsi que des journées de travail pouvant être organisées dans des écoles.

Un calendrier précisera au niveau de chaque centre les dates de soutenance des mémoires.

4.5 - Soutenance et évaluation.

La soutenance individuelle du mémoire doit permettre de vérifier l'implication du stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation.

La commission est composée de deux ou trois membres, dont le directeur de mémoire. La soutenance est toujours individuelle même en cas de rédaction collective. Elle permet au stagiaire d'explicitier ses choix, tant au niveau de l'objet de la réflexion qu'au niveau méthodologique.

Sa durée totale est de 45 minutes, comportant un exposé du stagiaire présentant son

travail (15 à 20 minutes), suivi d'un entretien avec la commission d'évaluation. Il n'y a pas de temps institutionnel de préparation. Le professeur stagiaire vient avec un exemplaire de son mémoire et les notes et/ou documents utiles à sa soutenance.

Le mémoire devra satisfaire à un certain nombre d'exigences minimales pour être évalué positivement :

- présentation écrite claire et correcte,
- ancrage dans des expériences professionnelles,
- analyse et réflexion s'organisant autour d'une problématique,
- référence à des lectures ou des recherches permettant d'étayer la réflexion,
- recherche de rigueur dans l'analyse et la méthodologie,
- implication personnelle du stagiaire dans son travail.

La capacité à argumenter et à communiquer lors de la soutenance sera également prise en compte.

L'écriture du mémoire et sa soutenance constituent un tout et ne sont pas évaluées séparément.

4.6 - Place du mémoire dans l'évaluation et la certification de la formation.

A - L'évaluation de la formation à l'IUFM :

« L'IUFM doit constater que le projet de formation sur lequel s'était engagé le professeur stagiaire a été correctement mené, en s'appuyant sur un processus permanent d'évaluation de la formation. Cette évaluation prend en compte trois éléments :

- *le stage en responsabilité,*
- *le travail personnel d'analyse et d'approfondissement sur un thème lié à la pratique (mémoire professionnel),*
- *les modules d'enseignement [...].*

Ces trois éléments doivent faire chacun l'objet d'une évaluation positive par l'IUFM. Cette évaluation sera effectuée suivant des modalités établies par l'IUFM. Elle s'étendra sur l'ensemble de l'année et devra aboutir à la validation de la formation des professeurs stagiaires. Dans toute la mesure du possible, un membre des corps d'inspection participera au suivi et à l'évaluation du stage en responsabilité. En cas d'évaluation négative de la formation, un processus d'évaluation plus formel sera mis en place (épreuves, leçons devant une commission, etc.). L'évaluation de ces trois éléments est résumée dans un dossier individuel du professeur stagiaire ».

« Le directeur de l'IUFM propose à l'issue de la scolarité dans l'établissement pour chaque professeur stagiaire : la validation de cette scolarité, l'ajournement définitif ou une prolongation de formation à l'IUFM.

Ces propositions sont transmises au recteur d'académie qui réunit des jurys académiques ».

(Circulaire n° 91-202 du 2 juillet 1991 relative au contenu et à la validation des formations organisées dans les IUFM).

B - Conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles (DPPE) : (note de service du 9 mars 1993 se référant au décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié et à l'arrêté du 2 octobre 1991 modifié par celui du 17 février 1993).

« Le diplôme professionnel de professeur des écoles [...], dont l'obtention conditionne la titularisation en qualité de professeur des écoles, est délivré par le recteur aux professeurs des écoles stagiaires figurant sur la liste établie par un jury académique à l'issue de l'année de stage [...].

Le jury académique doit être composé de membres en majorité extérieurs à l'IUFM [...]. Un arrêté rectoral fixe la composition de chaque jury académique pour la session annuelle considérée ».

Première délibération du jury :

Le jury dispose :

- « - de la liste des professeurs stagiaires dont la scolarité a été jugée satisfaisante par l'IUFM,*
- de la liste des professeurs stagiaires dont la scolarité n'a pas été jugée satisfaisante par l'IUFM,*
- des dossiers d'évaluation de la formation et du rapport établi pour chaque stagiaire [...].*

Au vu des propositions du directeur de l'IUFM pour les professeurs stagiaires en formation, le jury académique établit :

- la liste des professeurs stagiaires qu'il estime aptes à se voir délivrer le DPPE,*
- la liste des professeurs stagiaires devant faire l'objet de l'inspection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 2 octobre 1991 modifié, au motif que leur scolarité en IUFM n'a pas été jugée satisfaisante [...]. »*

« Les professeurs des écoles stagiaires qui ne figurent pas sur la liste de ceux jugés aptes à se voir délivrer le DPPE sont immédiatement convoqués, au besoin par télégramme, par le président du jury académique pour être inspectés dans les conditions prévues [...].

Le président du jury désigne à l'issue de la première délibération l'un de ses membres appartenant aux corps d'inspection pour procéder à une inspection du professeur stagiaire dans l'une des classes où il a accompli son stage en responsabilité ».

Deuxième délibération :

« Lors de sa deuxième délibération, le jury académique se prononce au vu des résultats des inspections [...].

Il dispose pour cette délibération des dossiers individuels d'évaluation de la formation et du rapport établi par le directeur de l'IUFM pour les professeurs stagiaires en formation [...].

A l'issue de cette nouvelle délibération, le jury académique établit la liste définitive des professeurs stagiaires qu'il propose au recteur de l'académie pour la délivrance du DPPE, ainsi que la liste des stagiaires qu'il propose au recteur pour une nouvelle année de stage ».

A l'issue des travaux de jury académique :

« Au vu de la liste établie par le jury [...], le recteur arrête la liste des professeurs stagiaires qui ont obtenu le DPPE ».

Le recteur confirme ou non la proposition du jury académique concernant la possibilité d'effectuer une nouvelle année de stage : *« la décision finale appartient au recteur qui, juridiquement, n'est pas lié par la proposition du jury ».* Il arrête la liste des professeurs stagiaires *« autorisés à effectuer une nouvelle année de stage ».*

Les professeurs stagiaires qui ne figurent pas sur l'une de ces listes *« sont licenciés »* ou *« remis à la disposition de leur administration d'origine ».*

Pour ceux qui obtiennent une nouvelle année de stage :

« Pendant la durée de la nouvelle année de stage, le professeur concerné sera placé en situation sur un emploi vacant du terrain et bénéficiera d'un plan de formation adapté.

A l'issue de cette seconde année de stage, il sera procédé à une évaluation dans les conditions prévues » pour les professeurs stagiaires en situation : *« le jury académique se prononce à partir des avis des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscriptions primaires, notamment celles auxquelles appartiennent les écoles où exercent les professeurs stagiaires en situation ».*

« Cet avis peut s'appuyer sur une évaluation qui peut prendre la forme d'une inspection du professeur stagiaire dans la classe qui lui est confiée » (arrêté du 17 février 1993, modifiant celui du 2 octobre 1991).

« Toute nouvelle prolongation de stage étant impossible », le jury décide alors ou non d'inscrire l'intéressé *« sur la liste définitive des professeurs stagiaires qu'il propose au recteur pour la délivrance du DPPE ».*

C - Le mémoire : quelques exemples.

Les exemples suivants visent à illustrer quelques types de démarches et ne sauraient constituer un modèle de plan pour la présentation du mémoire.

1 - Pédagogie générale :

- a - Point de départ : un problème rencontré dans la pratique : la difficulté d'organiser en classe la correction des exercices proposés aux élèves.
- b - Première phase d'analyse du problème : exposé des différentes procédures (collectives, individuelles, partielles, totales, avec ou sans retravail des erreurs) expérimentées avec plus ou moins de succès.
- c - Elargissement et problématisation : cette analyse amène le stagiaire à repenser une grande partie de sa pratique professionnelle, en cernant les obstacles rencontrés et en les situant dans la logique plus générale des apprentissages.
- d - Approfondissements théoriques et recherches de tous ordres.
- e - Proposition d'organisations alternatives qui auront pu ou non être mises en œuvre en classe.

2 - Didactique du français :

- a - Choix du domaine sur lequel portera le travail, puis d'un thème plus précis : grammaire, étude de la temporalité.
- b - Problématique : apport d'une grammaire conçue comme étude de corpus dans la construction du temps au CM.
Préciser les caractéristiques du champ d'expérience : lieu, élèves.
- c - Explicitation du cadre théorique de référence et recherche documentaire : publications scientifiques et pédagogiques, point sur la recherche en la matière, etc.
- d - Formulation des hypothèses :
 - la grammaire doit rendre compte du fonctionnement de la langue et permettre à l'élève de mieux appréhender ses divers aspects,
 - l'enfant chercheur, actif, constructeur de ses savoirs fixe mieux ses connaissances.
- e - Collecte des données : en classe, productions d'élèves.
- f - Traitement des données : analyse des productions.
- g - Synthèse et discussion : dans quelle mesure ce choix s'avère-t-il pertinent, par rapport à la notion et par rapport aux élèves ?

3 - Didactique des sciences :

- a - Thème général : « des objets aux concepts » ou les « sciences comme passerelles entre le concret et l'abstrait ».
Le thème sera ensuite précisé, en fonction du champ disciplinaire ou interdisciplinaire concerné (mathématiques, physique, biologie, technologie,...); par exemple : résolution de problème. Moyens de calcul. Raisonnement logique. Lumière, ombres, couleurs. Matière et matériaux.

Temps et mouvements. Réseaux alimentaires. Evolution de l'homme. Pollution. Jeux et jouets à caractère technologique ou interdisciplinaire. Types de communication dans le monde actuel. Proportionnalité : un modèle mathématique pour des phénomènes scientifiques. Etc.

b - Problématique :

- quels objets naturels ou fabriqués faire entrer à l'école ?
- quelles activités proposer pour permettre une réelle construction des savoirs par l'enfant et un développement harmonieux de sa pensée ?

c - Recherches théoriques : réflexions épistémologiques et psychologiques : les âges de l'enfance, les obstacles à la connaissance, l'histoire des sciences, l'évolution des idées... Etat des lieux à travers les publications, les manuels, la littérature pour la jeunesse, etc. Inventaire des objectifs que l'on pourrait atteindre à propos du champ d'investigation retenu : objectifs notionnels, méthodologiques, comportementaux.

d - Hypothèses :

- l'expression de ses propres représentations permet à l'enfant une approche efficace des objets et des concepts,
- ou
- l'analyse et/ou la conceptualisation et la réalisation d'objets permettent la construction de connaissances scientifiques.

e - Conception d'activités et recueil de données :

- recherche de problématiques accessibles à l'enfant, de supports matériels d'activités et de divers types d'activités possibles,
- essais en classe et recueil de productions d'enfants.

f - Analyse des activités mises en œuvre, des productions et des représentations des enfants.

g - Synthèse et discussion : mise en cohérence de l'ensemble, pertinence des hypothèses, problèmes rencontrés, formulation de nouvelles questions ou de nouvelles hypothèses, élargissement éventuel de la problématique,...

4 - Psychologie et pédagogie :

a - Thème : situations pédagogiques et activités d'apprentissage.

b - Problématique : quelles situations pédagogiques peuvent favoriser chez les élèves la construction de concepts ou de notions ?

c - Recherches théoriques :

- recherches sur la construction des concepts (psychologie cognitive),
- éclairage épistémologique sur les notions qui seront plus précisément abordées dans la pratique et les observations du terrain.

d - Hypothèses : l'acquisition d'outils méthodologiques favorise l'acquisition des compétences transversales en jeu dans la construction des concepts.

e - Conception d'activités et recueil de données : mise en place de situations pédagogiques et observation des activités des élèves dans un ou deux domaines disciplinaires (par exemple : grammaire, physique, géographie, etc.).

f - Analyse de la démarche mise en œuvre, des observations effectuées et des productions des élèves.

- g - Synthèse et discussion : dans quelle mesure le choix des situations a-t-il été pertinent, par rapport aux notions et aux compétences transversales en jeu dans l'activité d'élaboration conceptuelle de l'élève ?

L'exemple donné ci-dessus amène à une recherche de référents théoriques surtout en psychologie cognitive.

D'autres thèmes transversaux pourraient appeler un éclairage à la fois psychologique et sociologique, par exemple, des thèmes centrés sur l'aide aux enfants en difficulté, les relations école-familles, le rôle d'un projet mobilisateur dans la classe et dans l'école, etc.

5 - Orientation épistémologique :

- a - Thème : découpage disciplinaire et ordre des connaissances.
- b - Problématique : quel est le type de rationalité en jeu dans le découpage disciplinaire à l'école (historique, épistémologique, sociologique...) ? Quel rapport avec l'ordre des connaissances humaines (encyclopédies, arbres des connaissances...) et avec l'ordre d'acquisition par l'élève (du plus simple au plus complexe, du plus élémentaire au plus composé) ?
- c - Recherches théoriques : travaux sur l'encyclopédie, travaux de A. Chervel sur la constitution des disciplines scolaires et la notion de transposition didactique, théories piagésiennes autour du parallélisme phylo-ontogénèse, textes sur les cycles et les programmes à l'école primaire...
- d - Hypothèses : le pédagogue joue un rôle essentiel dans la constitution du rapport de l'enfant à l'ensemble du savoir et de la culture.
- e - Conception d'activités et recueil de données : enquête sur les représentations que se font les élèves des différentes disciplines et de leur articulation.
Observation de l'intervention des maîtres en ce domaine. Exemples de démarches interdisciplinaires : quels sont leurs effets sur les élèves : confusion ou clarification ?
- f - Analyse des démarches observées ou mises en œuvre, des représentations des enfants...
- g - Synthèse et discussion, débouchant sur des propositions de démarches pédagogiques permettant d'amener les élèves à une meilleure compréhension de l'unité du savoir et de sa cohérence.

Notes

